

Dépôt de la convention de stage par courriel à
l'enseignant.e responsable de la supervision du cours-stage.

Offre affichée par la Faculté ou le programme :

Stage trouvé par l'étudiant.e :

1) INSCRIPTION AU STAGE ET COORDONNÉES DE L'ÉTUDIANT.E STAGIAIRE

ANNÉE : _____ TRIMESTRE : AUTOMNE HIVER ÉTÉ N^{BRE} DE CRÉDITS DE COURS RÉUSSIS : _____ N^{BRE} DE COURS SUIVIS EN MÊME TEMPS QUE LE STAGE : _____

CODE PERMANENT _____ SIGLE DU COURS : _____

NOM DE L'ÉTUDIANT.E _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____ VILLE/PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

COURRIEL _____ TÉLÉPHONE _____

2) COORDONNÉES DU MILIEU DE STAGE

ORGANISATION D'ACCUEIL _____

SECTION OU ÉMISSION (S'IL Y A LIEU) _____ SITE WEB DE L'ORGANISATION D'ACCUEIL _____

RÉPONDANT.E _____ TITRE/FONCTION _____

COURRIEL _____ TÉLÉPHONE _____

ADRESSE DE L'ORGANISATION _____

VILLE/PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

ORGANISATION : PRIVÉE PUBLIQUE OBNL

3) DESCRIPTION DU STAGE

PÉRIODE : DU _____ (JOUR/MOIS/ANNÉE) AU _____ (JOUR/MOIS/ANNÉE) N^{BRE} D'HEURES/SEMAINE : _____ N^{BRE} DE SEMAINES : _____

FONCTION : _____ N^{BRE} TOTAL D'HEURES : _____ (DURÉE MOYENNE 140 H)

STAGE : RÉMUNÉRÉ NON RÉMUNÉRÉ

COMPENSATION (PRÉCISER) : _____

MANDAT DE STAGE (OBJECTIF GÉNÉRAL ET TÂCHES DÉTAILLÉES – AJOUTER UNE ANNEXE AU BESOIN, EN PRÉCISANT « VOIR ANNEXE » DANS LA CASE CI-DESSOUS)

4) SIGNATURE

En foi de quoi et en pleine connaissance du contenu de la présente convention, les parties s'engagent à respecter les conditions et les exigences qui y sont énoncées.

ÉTUDIANT.E STAGIAIRE

DATE

SUPERSIVEUR.E DE STAGES DU PROGRAMME

DATE

RÉPONDANT.E AU SEIN DE L'ORGANISATION D'ACCUEIL

DATE

Veillez parapher chacune des pages suivantes.

Exigences d'engagement, d'encadrement et d'évaluation pour les activités de stage reconnu par le Baccalauréat en communication (journalisme)

Dans le cadre du [Baccalauréat en communication \(journalisme\)](#), le stage est une activité pédagogique qui permet à l'étudiant.e stagiaire d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles, de développer son esprit d'analyse et de synthèse et d'accroître son sens critique et des responsabilités dans le cadre d'une expérience professionnelle réelle au sein d'une véritable organisation médiatique. Le stage répond donc à des objectifs pédagogiques précis et doit satisfaire à des exigences spécifiques en matière d'engagement, d'encadrement et d'évaluation.

Considérant la nature des stages réalisés, où les étudiants.es sont intégrés.es aux activités régulières de l'organisation d'accueil et accomplissent des gestes professionnels sous supervision, le programme suggère, quand cela est possible, la rémunération des stagiaires. À noter que les stages d'observation ne sont pas acceptés.

L'objectif de ce document est de présenter les exigences, rédigées sous forme d'articles, qui règlent les rapports entre les différents acteurs liés au stage.

Les acteurs cités dans ce document sont :

- l'**Organisation d'accueil**, représentée par la personne répondante du milieu de stage;
- l'**Étudiant.e stagiaire**, représenté.e par l'étudiant.e inscrit.e au Baccalauréat en communication (journalisme);
- l'**Université du Québec à Montréal (UQAM)**, représentée par l'enseignant.e responsable de la supervision des stages du programme.

ARTICLE 1 – Description du stage et inscription

La définition du stage et de ses objectifs est établie par la personne répondante de l'Organisation d'accueil en collaboration avec l'Étudiant.e stagiaire et est présentée dans cette convention. Elle doit être soumise à l'enseignant.e responsable de la supervision des stages du programme pour approbation avant le début du stage. Aucun stage n'est autorisé rétroactivement.

Les objectifs du stage doivent être liés au programme et au domaine d'études de l'Étudiant.e stagiaire et être spécifiques, mesurables, atteignables et réalisables. Aussi, le stage et ses objectifs doivent être réalisés à l'intérieur de la période établie par la présente convention.

ARTICLE 2 – Durée et déroulement du stage

Pour atteindre les objectifs pédagogiques exigés par le Baccalauréat en communication (journalisme), le stage doit être d'une durée minimale de 140 heures.

Le rythme du stage peut être à temps complet ou à temps partiel, selon l'entente établie entre l'Organisation d'accueil et l'Étudiant.e stagiaire, et avec l'approbation de l'enseignant.e responsable de la supervision des stages du programme.

ARTICLE 3 – Responsabilités de l'Organisation d'accueil

L'Organisation d'accueil s'engage à :

1. Nommer la personne répondante;
2. Établir avec l'Étudiant.e stagiaire la description du stage et de ses objectifs;
3. Permettre à l'Étudiant.e stagiaire d'acquérir une expérience de travail pendant la période établie par cette convention;
4. Assurer un environnement d'apprentissage et de travail sécuritaire et exempt de toute forme de harcèlement et faire respecter la [Politique n° 16 de l'UQAM](#) visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel ainsi que la [Politique n° 42](#) sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement de l'UQAM dans le milieu de stage;
5. Collaborer promptement, lorsque la situation l'exige, à la mise en œuvre de mesures nécessaires à la protection de la santé ou de la sécurité de l'Étudiant.e stagiaire ou, s'il y a lieu, à la poursuite ou non du cheminement ou des activités de formation de l'Étudiant.e stagiaire;

6. Selon l'entente prise entre l'Organisation d'accueil et l'Étudiant.e stagiaire, respecter la propriété intellectuelle des travaux réalisés par l'Étudiant.e stagiaire dans le cadre de son stage ([Règlement n° 5 de l'UQAM](#), art. 10.1.2);
7. Planifier l'accueil de l'Étudiant.e stagiaire, veiller à lui transmettre les renseignements et les procédures administratives nécessaires à son intégration au sein de l'Organisation d'accueil et répondre à ses questions eu égard aux facteurs organisationnels;
8. Superviser, encadrer, former et appuyer l'Étudiant.e stagiaire pendant toute la durée du stage afin qu'il/elle puisse remplir adéquatement les objectifs du stage;
9. Fournir à l'Étudiant.e stagiaire un espace de bureau et le matériel de travail nécessaire à la réalisation du stage et lui permettre d'œuvrer au sein d'une équipe de l'Organisation d'accueil – le télétravail doit être approuvé par l'enseignant.e responsable de la supervision des stages;
10. Informer immédiatement l'enseignant.e responsable de la supervision des stages de toute difficulté non réglée;
11. Assurer la réalisation du stage dans les conditions faisant l'objet de la présente convention et signaler tout changement à l'enseignant.e responsable de la supervision des stages du programme;
12. Remplir, au moment exigé, le guide d'évaluation du répondant.e, lequel doit être envoyé directement à l'enseignant.e responsable de la supervision des stages.

ARTICLE 4 – Responsabilités de l'enseignant.e responsable de la supervision des stages

L'UQAM, par l'intermédiaire de l'enseignant.e responsable de la supervision des stages, s'engage à :

1. Offrir une séance de préparation à l'Étudiant.e stagiaire;
2. Exercer un suivi du stage et s'assurer que le stage se déroule selon les termes et les conditions de la présente convention;
3. Collaborer étroitement avec le milieu de stage afin d'accroître les retombées pour toutes les parties impliquées;
4. Respecter le caractère confidentiel de toute information spécifique à l'Organisation d'accueil et présente dans le rapport de stage.

ARTICLE 5 – Responsabilités de l'Étudiant.e stagiaire

Avant d'entreprendre le stage, l'Étudiant.e stagiaire s'engage à :

1. Respecter les conditions d'admissibilité au cours-stage;
2. Identifier ses objectifs d'apprentissage, professionnels et personnels;
3. Trouver un milieu de stage qui répond aux conditions du cours-stage du programme de baccalauréat en communication (journalisme);
4. Consulter l'enseignant.e responsable de la supervision des stages du programme afin de discuter du cours-stage et du mandat de stage offert par l'Organisation d'accueil;
5. Suivant la définition du stage et des objectifs discutés avec l'Organisation d'accueil, remplir la présente convention et s'assurer qu'elle soit signée par les parties prenantes;
6. Si le stage est réalisé à l'étranger (hors Canada), obtenir les documents nécessaires (visa, assurances, etc.) pour toute la durée du séjour – voir le [site web de la Faculté de communication](#).

Pendant le stage, l'Étudiant.e stagiaire s'engage à :

7. Exécuter le travail prévu dans la description du stage présentée dans la présente convention;
8. Participer activement à l'expérience de stage;
9. Respecter le caractère confidentiel de toute information considérée comme telle par l'Organisation d'accueil, que cette information ait été recueillie dans des dossiers ou autrement dans l'exercice de ses fonctions à l'occasion du stage;
10. S'abstenir de diffuser des documents ou des renseignements pouvant porter préjudice à l'Organisation d'accueil, aux personnes y œuvrant ou à ses collègues étudiant.es;
11. Avoir des comportements, des attitudes et des propos, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation d'accueil, qui sont respectueux et qui préservent la crédibilité, l'image et les valeurs de l'UQAM;
12. Communiquer immédiatement avec l'enseignant.e responsable de la supervision des stages en cas de problème qu'il/elle ne parvient pas à résoudre;
13. Réaliser le stage jusqu'à la date de fin prévue par la présente convention de stage.

Après le stage, l'Étudiant.e stagiaire s'engage à :

14. Remettre à l'enseignant.e responsable de la supervision des stages le rapport final, selon les exigences définies dans le syllabus du cours-stage auquel il/elle est inscrit.e.

ARTICLE 6 – Responsabilités de l'UQAM

1. L'UQAM n'assume aucune responsabilité envers l'Étudiant.e stagiaire ou envers l'Organisation d'accueil autre que ce qui est énoncé dans les articles de cette convention.
2. L'UQAM déclare que l'Étudiant.e stagiaire est protégé.e par une assurance-accident et une assurance en responsabilité civile et professionnelle, détenues par l'UQAM, pour toute la durée du stage, selon les dates indiquées dans la présente convention. Pour les stages réalisés hors Canada, seule l'assurance en responsabilité civile s'applique. L'attestation d'assurance peut être obtenue sur demande en écrivant à communication.stages@uqam.ca.

ARTICLE 7 – En cas de manquements de la part de l'Étudiant.e stagiaire

Dans l'éventualité où l'Étudiant.e stagiaire manquerait aux règlements, aux politiques et aux procédures de l'Organisation d'accueil (insubordination, négligence dans l'exécution du travail, défaut d'exécuter les tâches demandées, retards ou absences injustifiés, comportement inadéquat envers des collègues de travail ou des supérieurs, etc.), l'UQAM ou l'Organisation d'accueil se réservent le droit de mettre fin en tout temps au stage en présentant les raisons de la résiliation du stage.

ARTICLE 8 – En cas de manquements de la part de l'Organisation d'accueil

Dans le cas où l'Organisation d'accueil ne satisfait pas à ses obligations, l'Étudiant.e stagiaire pourra faire une demande de résiliation de stage à l'enseignant.e responsable de la supervision des stages en y expliquant les raisons de cette demande. Il reviendra à cette personne, de concert avec la direction du programme de baccalauréat en communication (journalisme), de déterminer si la raison évoquée dans la demande est valable ou non et si le stage sera résilié ou non. S'il y a résiliation du stage, l'Étudiant.e stagiaire devra réaliser les heures restantes dans un autre milieu de stage pour satisfaire aux exigences du cours-stage. L'UQAM n'est pas tenue de trouver un autre stage pour l'Étudiant.e stagiaire.

ARTICLE 9 – Coût de l'accueil de l'Étudiant.e stagiaire

Les coûts indirects et afférents engendrés par les stages sont assumés par l'Organisation d'accueil. L'UQAM n'offre, quant à elle, aucune compensation à l'Organisation d'accueil.

ARTICLE 10 – En cas de modification à la présente convention

Toute modification à la présente convention de stage devra faire l'objet d'une nouvelle convention écrite entre les parties. Une des parties pourra soumettre une demande de modification à l'enseignant.e responsable de la supervision des stages par écrit.

Signatures exigées :

- l'étudiant.e stagiaire;
- la personne répondre dans l'organisation d'accueil;
- l'enseignant.e superviseure des stages du programme.